

FICHE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES saison 2026/2027

Une fiche par activité. Une fiche par personne

ACTIVITÉ CHOISIE :
HORAIRE :
NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse domicile :
Tél :
E-mail :

Pour les enfants, Nom du parent ou responsable légal :

Droit à l'image :

Autorisez-vous la M.J.C à utiliser votre image dans le cadre de la promotion de ses activités ?

Oui ☐ Non ☐

REGLEMENT

Tarif de l'activité :€

Réduction 10% Oui ☐ Non ☐ soit : €

(Sur la 2^{ème} activité et sur l'activité la moins chère)

Adhésion (**appel à cotisation**) :10 €

Total : €

Règlement : 1 fois ☐ 3 fois* ☐ 6 fois* ☐

* pour les règlements en 3 fois les chèques seront encaissés le 01^{er} octobre, le 01^{er} janvier et le 01^{er} avril.

* pour les règlements en 6 fois les chèques seront encaissés chaque début de mois entre le mois de septembre et le mois de février.

Les Chèques sont à mettre à l'ordre de la MJC Jean Monnet.

Cadre réservé à M.J.C

N° adhérent :

Règlement de :

N° du(des) chèque(s) :

Mode de règlement :

Date :

 **Merci de dater et signer la feuille au verso**

Règlement intérieur des activités

La M.J.C Jean Monnet est une association d'éducation populaire régie par la loi 1901. Elle est ouverte à tous, sans discrimination. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique ou une confession.

La carte d'adhérent : Valable du 01 septembre au 31 août de l'année suivante

Cette carte est familiale, elle est obligatoire pour pratiquer une activité à la M.J.C, elle permet de donner votre avis, d'adhérer au projet de l'association, de participer en votant à l'Assemblée Générale et d'être candidat au Conseil d'Administration. Elle permet aussi d'être membre de notre association et de ce fait d'être couvert par notre assurance. Cette carte n'est pas remboursable en cas d'abandon de l'activité.

Fonctionnement des activités :

- La responsabilité de la M.J.C n'est engagée que pendant la durée des cours, des activités.
- Aucune inscription directe auprès des professeurs et encadrants n'est admise. L'inscription se fait au bureau de la M.J.C.
- Un certificat médical est obligatoire pour la pratique des activités sportives et de danse,
- Toute personne bénéficie d'une séance d'essai. A l'issue de cette séance, vous devez confirmer votre inscription auprès de l'accueil avant la séance suivante.
- Les activités hebdomadaires ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Règlement des cotisations des cours :

La cotisation est un engagement pour l'année. Elle correspond à une trentaine de séances d'activités sur le calendrier scolaire. Possibilité de régler en plusieurs fois par chèques non antidatés en 1, 3, 6 fois.

La M.J.C se réserve le droit d'annuler un cours dont l'effectif serait insuffisant. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de vous orienter vers une autre activité ou de vous faire rembourser. Seuls les désistements liés à une cause médicale ou un déménagement feront l'objet d'un remboursement (hors carte d'adhérent). Fournir un courrier avec pièces

justificatives précisant la date de l'arrêt et ceci dans un délai d'un mois après le dernier cours effectué.

Assurance :

La M.J.C Jean Monnet protège ses adhérents mais ne peut être tenu pour responsable s'il n'a commis aucune faute ou négligence dans l'encadrement, l'entretien du matériel ou les règles de sécurité.

Activités enfants et mineurs :

La prise en charge du mineur se fait du début à la fin de l'activité. Les parents sont tenus d'accompagner le mineur jusqu'à la salle (ou lieu) d'activité et de le confier à l'animateur. En cas de retard de l'animateur, veuillez conduire le mineur à l'accueil. Si l'enfant peut partir seul, une autorisation signée du responsable légal est obligatoire.

La M.J.C Jean Monnet ne pourra être tenu pour responsable des enfants en dehors des horaires d'activités.

Vols :

La M.J.C Jean Monnet est un lieu public, il ne peut être tenu pour responsable en cas de vols.

Matériel et locaux :

Les locaux et le matériel sont mis à la disposition des adhérents. Veuillez y prêter le plus grand soin.

Photos :

Lors des activités, du centre de loisirs ou de manifestations, la M.J.C Jean Monnet peut être appelé à prendre des photos de vous-même ou de vos enfants. Donnez-vous votre accord pour que ces photos soient utilisées dans des documents de communication de la M.J.C ? (Site, Facebook, documents de promotion, documents administratifs...).

☐ **Oui** ☐ **Non**

A Dombasle-sur-Meurthe,

le.....

Signature :